

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 3 Avril

## NI ALLIÉE, NI COMPLICE

L'agitation parlementaire produite par les révélations ou les racontars d'Arton, et le procès Boisieux-La Jarrige ont, en France du moins, momentanément détourné l'attention des événements d'Orient. Il est à craindre qu'elle n'y soit brusquement ramenée. En Crète, la situation ne fait, en effet, que s'aggraver.

Il y a là, cependant, une question qui semblait limitée par sa nature même, et l'on pourrait demander quel intérêt, jusqu'à présent inexplicable, commande aux amiraux de laisser empirer un état de choses qui, loin d'être honorable pour l'Europe, est en contradiction de plus en plus flagrante avec les lois les plus élémentaires de l'humanité.

On en viendrait à croire que, d'un commun accord, les gouvernements restent insensibles aux plaintes pourtant si légitimes qui leur parviennent de toutes parts.

Serait-ce une des lois de l'égoïsme ou de l'impuissance diplomatique que de contempler placidement ces tueries sans fin plutôt que d'exercer, pour les empêcher, une action prompte et décisive ?

Tout au moins, alors, ne faudrait-il pas tirer sur un petit peuple qui donne une leçon à de beaucoup plus grands, en leur rappelant qu'il est plus beau de défendre les opprimés que de les laisser éternellement gémir sous le joug des oppresseurs.

A l'heure actuelle, l'Europe ne nous offre pas seulement ce spectacle ; elle ne se contente plus de faire des remontrances au moyen de notes dites « diplomatiques » ; elle lance des obus sur les victimes de la tyrannie turque, sur ceux-là même que l'opinion publique lui demandait, spontanément et presque unanimement, de protéger.

Il paraît que c'est là le triomphe de la di-

plomatie. Qu'advient-il, juste ciel, si l'on ne se conformait pas avant tout aux règles et aux traditions des chancelleries, et si une multitude de paperasses ne venaient s'entasser dans leurs cartons, avant qu'on eût exercé la moindre action sérieuse pour sauvegarder l'existence de milliers d'hommes, dont beaucoup d'ailleurs ont déjà succombé ?

Ce qui dépasse toutefois l'imagination, c'est de voir les puissances coalisées tirer, à boulet rouge, — et ce n'est point là une figure, — sur leurs « protégés », tandis que pas un Turc n'a été endommagé par leur artillerie.

Est-ce là ce qu'on appelle la victoire du droit ? La théorie du plus fort n'est-elle pas encore celle qui prévaut en cette triste circonstance ?

Quel est, en réalité, le rôle des escadres dans la baie de la Sude ? A quoi servent-elles ? On se massacre, on se tue ; mais les drapeaux de toutes les grandes puissances européennes flottent en faisceau, et les diplomates nous assurent que c'est une sauvegarde. Pour qui ? A coup sûr, ce n'est pas pour les Grecs. Serait-ce pour les Turcs ?

Jusqu'à présent, eux seuls ont profité de l'intervention de l'Europe, qui apparaît de plus en plus comme leur alliée et leur protectrice.

Il est inadmissible et incompréhensible que depuis de longs mois l'Europe ne soit point parvenue à rétablir l'ordre dans l'empire ottoman, et moins que jamais on entrevoit le jour où il sera rétabli.

Les Grecs vont-ils porter dans les provinces continentales de la Turquie la guerre qu'ils ont commencée en Crète avec une si ardente énergie ? Les Turcs vont-ils redoubler de sauvagerie ? En un mot, que va-t-il sortir de ce terrible imbroglio ?

Il semble que l'Europe ait oublié tous les précédents, toutes les traditions, tous les devoirs pour offrir, nouvelle Iphigénie, la Grèce en holocauste sur l'autel de la paix du monde. Mais l'assurera-t-on ainsi ?

Si délicate que soit la situation, si graves que soient les déterminations à prendre, on prescrit d'éviter la prolongation de massacres inutiles et odieux. Ce n'est pas une action énergique et tutélaire, concertée par les six puissances, qui aurait amené un partage dont on ne veut pas et sur lequel personne ne s'entend. A cet égard, on pourrait dire que la question d'Orient, dans les termes où elle est actuellement posée, est bien moins une question de droit moral et d'humanité.

En tout cas, dût l'amour-propre diplomatique en souffrir, il serait grand temps que l'on se souvint que nous ne sommes plus au temps des guerres de religion où, de part et d'autre, le fanatisme se donnait libre cours. Il y a autre chose à sauvegarder que la violation du droit et la liberté du massacre.

C'est déjà trop que l'Europe ait été aussi longtemps la dupe du Sultan. Elle ne doit pas se faire son alliée, sa complice.

J. QUERCYTAÏN.

## L'AFFAIRE ARTON

La première phase de l'instruction ouverte contre les parlementaires qu'Arton s'accuse lui-même d'avoir corrompus, a soulevé un certain nombre d'incidents fort utiles à recueillir et à commenter. La Chambre des députés n'avait qu'une opération très simple à accomplir : Examiner la demande dont elle était saisie par le procureur général, c'est-à-dire la suspension de l'immunité parlementaire, en ce qui concerne MM. Antide Boyer, Henry Maret et Alfred Naquet. Elle pouvait d'ailleurs, selon son droit, autoriser ou refuser les poursuites. Mais elle a tenu à compliquer son rôle et à abuser de ses pouvoirs ; sous prétexte de faire la lumière, elle a failli nous précipiter dans le gâchis. Cela est arrivé déjà à sa devancière, au cours des années 1892-1893, pendant lesquelles, tou-

jours à propos du Panama, nous avons vu se succéder les plus lamentables scènes de désarroi et de confusion au Palais-Bourbon et parfois même au Palais de Justice.

Cette fâcheuse ingérence de la politique dans les affaires judiciaires, dont les abus ont cependant éclaté à tous les yeux, il y a quatre ans, n'aurait-elle point guéri les députés de l'intolérable manie de s'occuper de tout ce qui ne les regarde pas, sauf à négliger sans cesse ce qui est leur tâche essentielle. A peine le Garde des Sceaux avait-il déposé sur le bureau de la Chambre, la requête de son subordonné, M. le procureur général, que les cris de colère, les imprécations, les motions extravagantes se sont multipliés sans interruption. La Chambre a tenu trois séances dans la première journée de samedi, sans aboutir du reste à prendre un parti quelconque.

La commission qu'elle avait nommée pour examiner la demande en autorisation de poursuites, a fonctionné pendant toute la journée et une partie de la nuit du dimanche. Avant de rédiger un rapport qui comporte à peine dix lignes de texte, la Commission a voulu voir les pièces de la procédure, interroger le garde des sceaux à trois reprises différentes, et par surcroît, ce qui est irrégulier, entendre M. le juge d'instruction Le Poittevin. Était-ce seulement pour s'éclairer que cette sorte de Commission d'enquête a fonctionné dans de pareilles conditions ? Non, sans doute, puisque certains de ses membres ne se sont point bornés à lire les documents judiciaires et à interroger les magistrats, mais qu'ils ont immédiatement après, livré à la publicité des journaux, tous les secrets dont ils avaient reçu le dépôt.

La conséquence de toutes ces révélations hâtives a été de provoquer devant la Chambre un débat en règle sur les

branches mortes.

— Eh bien, faites lui grâce pour cette fois.

— Cependant, seigneur !...

— Allez le trouver à son logis, et demandez-lui s'il n'aurait pas besoin d'un autre arbre. Si sa réponse est affirmative, qu'il aille faire avec vous son choix dans la forêt.

— Oh ! seigneur ! seigneur !

— Faites, vous dis-je ; et en prenant congé de lui, ajoutez que je ne refuse rien ; je n'exige que ceci : qu'on s'adresse à moi quand on désire un léger bienfait qu'il dépend de moi d'accorder. — Mais ce n'est pas de procès-verbaux qu'il s'agit, mon ami... Ne rencontrez-vous jamais de chasseurs dans les dépendances des bois de la Commanderie ?

— Rarement, seigneur. La forêt, voyez-vous, n'est guère fréquentée par le gibier, à cause des sangliers et surtout des renards qui y pullulent. Quelquefois et bien rarement, les vieux lièvres viennent s'y giter. Or il est si difficile de les tirer dans ce fouillis de genévriers et de houx que les braconniers ne s'y aventurent pas.

— Vous m'aviez pourtant dit qu'en mars et novembre, vous aviez observé des passages de bécasses. Me suis-je mépris ou n'ai-je pas bien saisi le sens de vos paroles ?

— En effet, seigneur, mais nous sommes en mai ; elles sont toutes parties.

— Soit. Ainsi vous ne rencontrez personne de suspect ?

— Mon Dieu, non. Oh parbleu ! il y a bien un jeune homme, M. Lepage, du château de Barrès, qui rode très souvent armé d'un fusil

d'enfant, non chargé la plupart du temps, et je vous avoue que je me ferais un crime de lui dresser procès-verbal, d'autant mieux qu'il n'a pas encore tué un merle.

— Avez-vous appris d'où vient cet étranger ? ce que signifie sa présence à Barrès ? Que pense-t-on, que dit-on de lui dans la Commanderie ?

— Le plus grand bien, je le déclare, seigneur. Il est généreux comme une providence et sème l'argent avec une prodigalité qui le fait adorer. Je vous affirme, seigneur, qu'il serait mal reçu, à Barrès, celui qui oserait élever un mot blessant contre lui. Tout le village se dresserait comme un seul homme pour le protéger et le défendre.

— On ignore donc la cause de son arrivée subite dans le village ? Trouve-t-on naturel qu'il se soit, un beau jour, installé au château comme dans un héritage ?

— Les mauvaises langues se sont perdues en suppositions plus ou moins vraisemblables. D'abord on avait cru qu'il y avait quelque lien de parenté entre vous et lui, mais comme vous n'entretenez ensemble aucune relation, ce bruit n'a pas persisté. D'autres, — et c'est le plus grand nombre — affirment qu'il a été envoyé par sa famille dans ce pays de bois et d'air pur, pour refaire sa santé fatiguée. D'ailleurs on comprend, à l'examiner de près, qu'il n'a pas une constitution robuste. Il a presque l'air d'une jeune fille, tant ses mains et son visage sont délicats... Il est charmant, ce jeune bourgeois. Pour ma part, il m'inspire une espèce de compassion quand je le rencontre et

que je le vois si frêle... Il a quitté Barrès depuis quelques jours... Mais, sauf votre respect, seigneur, il ne s'agit pas de cela... Nous aurons le temps d'en parler une autre fois. En attendant, si vous voulez me le permettre, je vais tâcher de faire une enquête profitable.

— Allez ! et ne manquez pas de discrétion ; je tiens à être seul renseigné sur le résultat de vos investigations.

— Vous serez content de moi, seigneur... A ce soir !

— A ce soir, et bonne chance !

Le commandeur réfléchit longuement à ce qu'il venait d'apprendre de la bouche de son garde. La menace d'une attaque du château en pleine nuit, alors que la défense n'était pas organisée, méritait des précautions immédiates, et il était, il est vrai, facile de parer à toute éventualité en exigeant des tenanciers la corvée de garde, à laquelle les assujettissaient les reconnaissances féodales. Mais plusieurs considérations lui déconseillaient cette mesure. D'abord, depuis son arrivée à la Trounquière, il en avait dispensé les habitants ; or, la leur imposer de nouveau, c'était leur retirer une faveur, les astreindre à une besogne pénible et détestée dont ils avaient perdu l'habitude. En outre, n'était-ce pas jeter un trouble nouveau dans la Commanderie et grossir, aux yeux des paysans, la crainte d'un péril qui se réduisait, au fond, à une escalade de murailles ? Car, — et c'est ce que le garde forestier, homme à l'esprit impressionnable, n'avait pas observé — les assaillants, même après avoir franchi l'enceinte, seraient loin d'être les maîtres de la

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 13

## DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

### LE GARDE FORESTIER

Il me semblait que la défense était mieux assurée. Il y a quelque temps, j'ai compté une vingtaine de fusils.

— Je ne les ai vus nulle part ; peut-être sont-ils rangés dans les tours, relégués dans un coin. C'est une chose à examiner.

— Enfin, seigneur, — excusez-moi si j'insiste, mais le danger me paraît sérieux — il serait bon de savoir si, en cas de surprise, les assiégés pourraient gagner la campagne en suivant les souterrains qui aboutissent au pied du donjon.

— Ces conduits secrets sont dans le meilleur état ; je m'en suis rendu compte par moi-même ; grâce à eux le salut des assiégés sera toujours facile. — Mais causons de la forêt. N'avez-vous rien observé de nouveau ?

— Il y a deux jours, j'ai dressé procès-verbal contre un maraudeur de bois qui coupait un chêne à pied, au lieu de se contenter des



résultats de l'instruction. Les parlementaires dont on avait prononcé les noms, ont bien été obligés de venir se disculper à la tribune; on a même suspendu la séance pour permettre au garde des sceaux d'examiner la question de savoir si ces « suspects », dont on proclamait d'ailleurs l'innocence, ne devaient pas être l'objet de poursuites immédiates afin de pouvoir se défendre devant le juge d'instruction, comme ils s'étaient défendus devant leurs collègues. Quelle incohérence! Quelle confusion! et quel oubli de toutes les règles judiciaires! Et comme s'il ne suffisait pas de réclamer des poursuites contre certaines personnes, sous le prétexte étonnant qu'il n'existe contre elles aucune preuve de culpabilité, voilà que la Chambre avait la prétention de s'ériger en haute cour de justice ou plutôt en tribunal révolutionnaire, en confiant à une commission d'enquête le soin d'examiner sans délai la procédure et les interrogatoires du juge d'instruction.

Quelques fantaisistes, pour ne pas leur donner un autre nom, ont émis une idée plus extravagante encore: ils voulaient, non pas une commission d'enquête mais une commission d'instruction, chargée de faire comparaître à la tribune les « parlementaires suspectés dont les noms étaient entre les mains du juge d'instruction. » Le président de la Chambre n'a pas osé mettre aux voix cette proposition saugrenue, ce qui n'est pas flatteur pour l'amour-propre de ses auteurs. Mais l'enquête immédiate n'a été repoussée que par une majorité de deux voix! C'est grâce à ces deux voix que nous échappons aux pires confusions de pouvoirs, aux pires gâchis.

L'enquête parlementaire venant se greffer sur l'instruction judiciaire, c'était le désordre en permanence, l'agitation quotidienne et aussi l'étouffement définitif des scandales dont on prétendait activer la répression. Est-il véritablement possible de se faire sur ce point la moindre illusion, quand on se rappelle l'œuvre de la commission d'enquête de 1893, et de ce rapport général de M. Vallée, déclarant qu'Arton n'avait corrompu personne et qu'il avait payé ses dettes avec l'argent du Panama?

Au milieu de ce désarroi, M. le président du Conseil a, du moins, gardé son sang-froid et conservé la plus louable des attitudes. Si l'honorable M. Méline n'avait pas montré, dans de telles circonstances, une présence d'esprit et une dignité qui font un heureux contraste avec la conduite de ses adversaires politiques, où en serions-nous, à l'heure actuelle?

place. De toutes parts, les ouvertures du grand corps de logis étaient grillées avec des barreaux de fer, du rez-de-chaussée à la toiture, autour de laquelle s'avancait menaçante une rangée ininterrompue de machicolis. En outre, n'y avait-il pas la cloche d'alarme, dont la mise en branle appellerait à l'instant les secours utiles?

M. de Cartelanin, débarrassé de cette première préoccupation, songea à Marguerite. Ici le problème était plus difficile à résoudre et le péril moins aisé à conjurer.

Comment se défaire de ses obsessions? Quel moyen employer pour l'éloigner des environs de la Trounquière? La combinaison la plus ingénieuse n'échouerait-elle pas devant la ténacité de M<sup>lle</sup> de Guirandol?

Cette pensée minait le Commandeur qu'elle plongeait dans une grande inquiétude, d'autant mieux qu'il redoutait, de ce côté, quelque effroyable scandale. C'est pourquoi, d'ailleurs, il eût voulu savoir de son garde forestier quelle était son attitude dans le pays, si les gens se prenaient à sa supercherie et s'ils n'avaient point deviné, grâce à des indiscretions de la jeune fille, la raison d'être de sa présence au château de Barrès.

Les réponses du garde avaient cependant calmé en partie ses appréhensions; dans son for intérieur il était reconnaissant à Marguerite d'avoir eu pitié de lui. Il lui pardonnait presque sa folle apparition au repaire de la Trounquière, lors du dîner de bienvenue qu'il avait offert aux gentilhommes de la contrée et sa visite importune au chalet de la forêt.

Grâce à ses conseils, inspirés par le plus noble désintéressement et le plus vif souci des intérêts publics, la Chambre s'est un peu ressaisie. Après trois jours d'agitation, elle a bien voulu prendre d'ailleurs trois jours de congé, ce qui lui donnera le temps de réfléchir aux périls des ingérences politiques et électorales dans le fonctionnement de la justice.

## INFORMATIONS

### A la Chambre

Dans sa séance de jeudi, la Chambre a continué la discussion sur le haut commandement.

Elle met ensuite en tête de son ordre du jour la loi sur les vins artificiels, retour du Sénat.

### Au Sénat

Le Sénat a voté, jeudi, à une grande majorité, la levée de l'immunité parlementaire en ce qui concerne M. Levrey.

### La politique extérieure

M. Hanotaux a accepté pour samedi plusieurs questions sur la politique extérieure.

### L'élection de Brest

La commission d'enquête sur l'élection de l'abbé Gayraud, a décidé à l'unanimité de conclure à l'invalidation.

M. Rabier, rapporteur, déposera son rapport après les vacances.

### Les vacances de Pâques

On commence à s'occuper du départ de la Chambre pour les vacances de Pâques.

Aucune date fixe ne paraît encore arrêtée; mais deux opinions paraissent prédominer: les uns voudraient se séparer samedi prochain, d'autres mardi 6 avril. C'est cette dernière date qui paraît devoir l'emporter.

### Conseil de Cabinet

Paris, 1<sup>er</sup> avril.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet, au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline.

Le ministre de la marine a été autorisé à déposer aujourd'hui sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour objet d'entreprendre des constructions neuves de bâtiments de la flotte, d'une valeur totale de 80 millions, et non de 800 comme on l'a annoncé à tort.

Ces 80 millions seront, suivant les besoins et les circonstances, répartis sur dix à quinze exercices.

A cet effet, un crédit de 8,468,727 fr. sera ouvert sur l'exercice 1897. Il sera imputé sur les ressources ordinaires du budget, dont les plus-values et les disponibilités sont plus que suffisantes pour y faire face.

Il en était là de ses réflexions quand le garde lui apporta le complément de son enquête. Le vieux serviteur paraissait content d'avoir recueilli toutes les données désirables.

Avant de parler, il étancha la sueur qui mouillait son visage, déposa sur un meuble le lourd bâton ferré qu'il prenait dans ses courses, puis d'un air mystérieux, il dit à demi voix:

— J'ai tout appris, seigneur.  
— Tant mieux! mon ami, contez-moi ce que vous avez découvert.

— Ils sont vingt-sept, seigneur, vingt-sept qui se sont enrôlés pour envahir le château!  
— Pas davantage? fit le Commandeur un peu surpris.

— A mon avis, c'est beaucoup trop, seigneur. Il vous sera difficile de leur opposer un nombre égal de défenseurs:

— J'aviserai; soyez sans soucis à ce sujet. Vous serez des nôtres, j'espère.

— Pour cela, oui, seigneur. A la vie à la mort, quand vous voudrez!

— Merci, mon ami... Et connaissez-vous la date précise de l'assaut?

— Dans huit jours à partir de demain, le 28 mai, vers une heure après minuit.

— Très bien; mes félicitations, pour vos bons services. Maintenant vous pouvez vous retirer; surtout pas un mot à quelque être vivant que se soit.

— Telle est votre volonté, seigneur? Vous serez obéi.

Et le garde se retira, non sans emporter joyeusement un écu de six livres que M. de Cartelanin lui avait mis dans la main et qu'il serrait avec amour.

### Académie française

L'Académie française a procédé jeudi après-midi à deux élections en remplacement de MM. Jules Simon et Challemel-Lacour, décédés.

Pour le fauteuil de M. Jules Simon, M. le comte de Mun a été élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, par 18 voix.

Pour le fauteuil de M. Challemel-Lacour, M. Hanotaux a été élu au 4<sup>e</sup> tour, par 18 voix.

### Le Tsar en France

Paris, 1<sup>er</sup> avril.

On n'a pas oublié qu'au cours des brillantes fêtes franco-russes de l'an dernier, le tsar Nicolas II entretenait M. F. Faure de son projet de venir *incognito*, avec l'impératrice, passer quelques jours au milieu des Français pendant la belle saison. Ce projet serait bientôt mis à exécution, s'il faut en croire l'*Evénement*. Il y a quelques jours, en effet, le président de la République en fut officieusement averti, et prévenu en même temps que l'empereur avait choisi comme résidence la jolie ville de Compiègne.

### Les Mineurs de la Grand'Combe

La Grand'Combe (Gard), 1<sup>er</sup> avril.

La compagnie vient de faire connaître par voie d'affiches le renvoi des ouvriers avec les noms des renvoyés.

### L'affaire Arton

M. le Poittevin a interrogé hier M. Delahaye sur les affaires du Panama.

### Perquisitions

Paris, 2 avril.

M. Le Poittevin a donné des ordres à M. Cochefort pour que des perquisitions soient faites en plusieurs endroits; mais le magistrat instructeur et le chef de la sûreté ont gardé le silence le plus absolu sur ces opérations.

Ce matin, M. le Poittevin a fait appeler Arton. A 9 h. 1/2 M. Andrieux, convoqué par le juge, faisait son entrée au petit parquet et était immédiatement introduit.

En sortant du cabinet de M. le Poittevin, vers 1 heure, M. Andrieux explique aux nombreux reporters, dont il est entouré immédiatement, que c'est moins M. Le Poittevin qu'Arton qui l'a fait convoquer.

## Affaires d'Orient

### Une protestation du Colonel Vassos

Athènes, 2 avril.

Le colonel Vassos a transmis, au moyen de la télégraphie optique, la dépêche suivante au roi, à Alikranou, le 31 mars.

Sire,

Contrairement à leurs promesses, les amiraux ont permis aux musulmans de Cantanos de sortir en armes dans un but de pillage et d'incendie, tandis que tout acte des

### LE 28 MAI

Ainsi que le garde l'avait annoncé au Commandeur, au moment où la première heure du matin sonnait au beffroi, deux petites troupes de gens armés de bâtons de houx s'avancèrent des remparts, venant chacune de directions différentes.

Des échelles furent rapidement dressées contre les murailles hautes de quatre toises à peine, et en moins de cinq minutes, les inconnus furent réunis sur les courtines.

La nuit était noire et profonde. Ils tirèrent à eux les échelles afin de s'en servir pour descendre dans l'enceinte.

Le silence régnait de toutes parts.

Les assaillants si l'on peut ainsi qualifier la bande d'individus qui escaladait les murailles — glissèrent le long des barreaux et se trouvèrent dans la grande cour intérieure.

Après avoir délibéré à voix basse, ils reprurent les échelles qu'ils déposèrent sur le sol pour les fixer l'une à l'autre, au moyen de fortes ligatures en cuir. Cette opération terminée, ils se mirent en mesure de soulever une extrémité de l'agrès ainsi préparé, l'autre étant maintenue au sol par les efforts de trois hommes.

Grâce à cette combinaison, plus hardie qu'ingénieuse, lorsque la nouvelle échelle composée de l'addition de toutes les autres fut appliquée contre le château, elle atteignait les machicolis, d'où elle permettait de pénétrer dans les galeas, — principal objectif des ma-

chrétiens pour se défendre, provoqua de bombardements.

Hier, des détachements ont occupé Anemballi et ont ravitaillé les Turcs bloqués dans le fort de Kastelli.

Les amiraux envoient à leurs gouvernements des dépêches fausses, disant que je commets des cruautés, que j'ai massacré des prisonniers à Malaxa, que je compte attaquer la Canée malgré mes déclarations solennelles.

Je remettrai une protestation énergique aux amiraux.

Signé: VASSOS.

### Combat acharné

La Canée, 2 avril.

Hier matin, les insurgés ont continué leur attaque contre le fort Izzedin; les navires russes, anglais et autrichiens ont commencé un vif bombardement, mais les insurgés se retirèrent de leurs positions, combattant avec bravoure.

Le *Camperdown* commença alors à se servir d'énormes canons forçant les insurgés à se retirer et à amener le drapeau grec. Le combat dura de midi à 3 heures et fut désespéré.

### Négociations empêchées

Londres, 2 avril.

D'après le correspondant du *Morning Post* à Constantinople, le gouvernement turc semblait vouloir négocier avec la Grèce en vue d'un règlement de la crise et aussi pour éviter une entente secrète entre la Grèce, la Serbie et la Bulgarie, mais il aurait dû y renoncer devant l'opposition de la Russie.

### Discours de lord Kimberley

Londres, 2 avril.

Dans un banquet offert au Club Libéral, lord Kimberley répondant à un toast, a dit que le maintien de l'intégrité de l'empire ottoman était vieux jeu. Il a reproché au gouvernement d'avoir prouvé son manque de confiance dans l'opposition.

En ce qui concerne la question d'Orient, il a dit qu'il était de la plus haute importance d'exiger le retrait immédiat des troupes turques, cette mesure étant de nature non seulement à satisfaire les insurgés mais encore à convaincre la Grèce que les puissances ont à cœur de prévenir une conflagration.

### Troupes pour la Crète

Toulon, 2 avril.

Un nouveau bataillon d'infanterie de marine, 4<sup>e</sup> régiment, est déjà formé pour être expédié en Crète.

Ce bataillon est à l'effectif de 600 hommes sous le commandement d'un chef de bataillon.

Si le départ a lieu, cela fera pour la 4<sup>e</sup> brigade 1,200 hommes que nous aurons à la Canée. Ces troupes seront commandées par le lieutenant-colonel Famin, qui partira avec le 2<sup>e</sup> bataillon (4<sup>e</sup> régiment).

La date du départ n'est pas encore fixée, mais il est à prévoir que l'on ne dépassera

raudeurs.

L'un des plus agiles, se dévouant, s'aventura à monter jusqu'au sommet. Parvenu à son but il enroula une corde autour de la première pierre taillée du couronnement et y assujettit de son mieux un échelon. Une seconde corde, libre celle là, fut déposée à côté, afin de l'employer à descendre le blé du Commandeur.

Le danger de l'ascension disparaissait pour les gens restés en bas.

Aussi montèrent-ils successivement en file aérienne, silencieux, pareil à des ombres. Aucun d'eux ne resta en bas, tant chacun était ardent à prendre part au pillage.

Dès qu'ils furent entrés dans l'immense grenier, une lumière discrète éclaira tout à coup la salle. C'était une chandelle de résine qui, allumée par l'organisateur du pillage, était destinée à guider ses hommes.

Les grains de la dime, tassés par énormes monceaux, furent mis dans des sacs rangés au fur et à mesure qu'ils étaient remplis. En peu d'instants, plus de vingt setiers versés dans les toiles étaient prêts à être enlevés.

Soudain un bruit sourd vint aux oreilles des maraudeurs. Ils écoutèrent, mais n'entendirent plus rien.

Leur besogne continua sans trouble, comme s'ils eussent été dans leur propre domicile. D'ailleurs le nombre des complices suffisait à leur inspirer une confiance réciproque dans leur sécurité.

(A suivre).



gnère les derniers jours de la semaine courante.  
Les hommes versés à ce bataillon ont été choisis parmi les meilleurs sujets dont le départ aux colonies ne paraît pas prochain.

**Une solution possible**  
Paris, 2 avril.

Suivant une dépêche de Londres, un arrangement des événements d'Orient pourrait intervenir sur les bases suivantes : Les troupes turques et grecques quitteraient en même temps la Crète et la mission de rétablir l'ordre dans l'île serait exclusivement confiée aux troupes des grandes puissances. En même temps, on instituerait l'autonomie crétoise sous la suzeraineté du sultan et l'on désignerait le gouverneur général de l'île. Pour ce poste il serait question du prince Nicolas, l'un des fils du roi Georges de Grèce.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Lycée Gambetta**

MM. Fournier, proviseur du Lycée, Jourdan, Bernard et Paumès, professeurs, Malroux et Labedan, répétiteurs, sont promus, chacun dans leur emploi, à une classe supérieure.

Nos plus vives félicitations aux nouveaux promus.

**Inspection primaire**

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Triaire, inspecteur primaire à Cahors, vient d'être élevé sur place à la 2<sup>e</sup> classe de son grade.

M. Triaire, depuis 8 ans qu'il occupe à Cahors ces délicates fonctions, a conquis parmi nous ses droits de cité, par la loyauté de son caractère, la solidité de ses principes républicains et son esprit de conciliation bien connu.

Nos sincères félicitations.

**Examen des bourses des Lycées et Collèges de garçons**

41 candidats s'étaient présentés; 18 ont été définitivement reçus.

Ce sont par ordre alphabétique :

**Enseignement classique.**

1<sup>re</sup> Série : MM. Desprat, élève de l'école primaire-supérieure de Luzech; Gizard, du lycée Gambetta; Martin, de l'école de Cras.  
2<sup>e</sup> Série : Canguilhem, Cavalié, Delbouis, Dujarric de la Rivière, Talayssat, Triaire, Vilas, élèves du lycée Gambetta.

3<sup>e</sup> Série : Filhol, du lycée Gambetta.

4<sup>e</sup> Série : néant.

5<sup>e</sup> Série : Daynac, du collège de Figeac; Deville, du lycée Gambetta.

**Enseignement moderne.**

1<sup>re</sup> Série : Bigou, du lycée Gambetta; Bourdiol, de l'école de Cahors (rue du Lycée); Crubillé, de l'école primaire-supérieure de St-Céré.

2<sup>e</sup> Série : néant.

3<sup>e</sup> Série : Gasc, du lycée Gambetta.

4<sup>e</sup> Série : Gambert, du lycée Gambetta.

**Gendarmerie**

Par décret, M. Gaston Robert, maréchal des logis à Cahors, est nommé sous-lieutenant trésorier de gendarmerie à Draguignan.

Nos félicitations.

**Armée**

Sont promus au grade de lieutenant de réserve :

Régiment d'infanterie de Cahors : MM. Griette et Pitoir, sous-lieutenant au corps.

M. Boulet, sous-officier de réserve, est nommé sous-lieutenant de réserve au 7<sup>e</sup> d'infanterie.

**Mort du Capitaine Courbebaisse**

Notre compatriote, le capitaine Courbebaisse, du 13<sup>e</sup> d'artillerie, qui avait été victime, il y a quelques semaines, d'un accident de cheval, vient de mourir.

Le capitaine Courbebaisse était le frère du colonel chef du cabinet du général Saussier.

Le capitaine Courbebaisse, qui était âgé de quarante ans, était entré à l'École polytechnique en 1876 et avait été promu capitaine le 1<sup>er</sup> juillet 1887. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1895.

**Police de la pêche**

Par arrêté préfectoral, la pêche des poissons autres que le saumon, la truite, l'om-

bre-chevalier et le lavaret, et de l'écrevisse, sera interdite en 1897, du Mardi 20 avril inclusivement au Dimanche 20 juin exclusivement.

Cette interdiction est prorogée, pour la pêche de la carpe dans la rivière du Lot, jusqu'au 30 juin inclusivement (Arrêté réglementaire du 30 novembre 1896).

Conformément aux prescriptions de la loi du 31 mai 1865, il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de colporter d'exporter et d'importer les diverses espèces de poissons pendant le temps où la pêche est interdite.

Par suite de ces dispositions, la pêche étant formellement interdite pendant la période ci-dessus énoncée, des procès-verbaux seront dressés contre les délinquants et déferés, conformément aux lois et règlements, aux Tribunaux compétents.

**CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS**

Séance du 31 mars 1897

Le conseil donne un avis favorable aux nommés Fourastié, Labro, Bonafous et Boutaric, comme soutiens de famille.

M. le Maire donne lecture d'une liste de 57 jeunes gens qui demandent à être exonérés de la taxe militaire.

Le Conseil donne un avis favorable, sauf pour les nommés Béric, Chazareins et Dablan.

Le Conseil vote un secours de 66 francs en faveur de Mme Terret, veuve d'un cantonnier.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Ministre des beaux-arts, relative à la restauration du palais du Pape Jean XXII, et à son dégagement.

Le devis dressé par M. Gouët, architecte du Gouvernement, s'élève à la somme de 15.000 francs. L'Etat demande que la ville y participe pour moitié.

Renvoyé aux Commissions des travaux publics et des finances.

Le Conseil vote une somme de 150 francs pour le maintien du jeune Laparra, au sanatorium de Banyuls-sur-Mer.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet qui demande au Conseil d'organiser des ateliers de charité contre le chômage.

Renvoyé à la Commission des finances.

Le Conseil vote la somme nécessaire pour le paiement de la pension du sieur Cammas, Antoine, à l'asile de la Roche-Gaudon.

M. le Maire fait connaître au Conseil qu'il a reçu le dossier relatif à la restauration du Pont-Neuf.

Ce dossier est renvoyé aux commissions compétentes.

Sur le rapport de M. Périés, le Conseil vote un emprunt de 40.000 francs environ à contracter au Crédit Foncier, pour l'achat du mobilier et la construction d'un gymnase au Lycée Gambetta.

Sur le rapport du même membre, relatif à la pétition des propriétaires et commerçants, qui demandaient que la ville ne construisit pas des magasins sous les arcades de la bibliothèque, la ville s'engage à ne pas louer ces magasins à des limonadiers, ou pour tenir des bals et des concerts.

Sur le rapport de M. Cagnac, le Conseil vote une somme de 8.600 francs pour des réparations à l'Abattoir, au Château-d'eau et à la Halle.

Après lecture d'un rapport de M. Jubin sur le nivellement de la rue de la Croix (faubourg Cabessut), cette question est renvoyée à une séance ultérieure.

Le Conseil rejette une demande de M. Palame tendant à aliéner à la ville des restes de terrain en bordure sur la voie publique.

Sur un rapport de M. Jubin, l'Assemblée décide d'inscrire au budget supplémentaire de 1897, un crédit de 1.050 francs, pour l'élargissement de la rue Jean de Vayrac, sur une longueur de 69 mètres 60 cent. Cette somme est répartie de la manière suivante :

1<sup>o</sup> 820 francs environ pour l'acquisition des terrains Magnier et Savy;

2<sup>o</sup> 180 francs environ pour droits d'enregistrement, de purge, de transcriptions d'acte, etc.;

3<sup>o</sup> 50 francs environ pour travaux de démolition et de reconstruction d'une petite étable qui se trouve actuellement sur le terrain acquis par la commune.

M. le Maire est autorisé à mettre en adjudication les imprimés de la ville pour une période de 5 ans.

**Crue du Lot**

A la suite des pluies de ces jours derniers, le Lot a subi une crue assez forte. Les eaux sont montées à 3 m. 80 au-dessus de l'étiage. Aujourd'hui, la rivière rentre peu à peu dans son lit. On assure que la crue a causé de grands dégâts aux riverains.

A Figeac, le Célé avait commencé à grossir; mais la nuit dernière, la crue a pris des proportions inquiétantes. En ville, les rues aboutissant à la rue Orthadial sont impraticables. La plaine de Ceint-d'Eau est complètement submergée.

**Concours général agricole de Paris**

Par décision du 26 mars 1897, M. le Président du conseil, ministre de l'Agriculture, a, comme tous les ans depuis 1880, désigné M. Deloncle, maire de Saint-Médard (Gatus), pour remplir les fonctions de membre du jury du concours général agricole de Paris qui a lieu ce mois d'avril 1897.

**Les prévoyants de l'Avenir**

Société civile de Retraites

Avoirsocial au 28 février 1896. 19,488,252 fr. 20

31 mars 1896. 19,660,389 fr. 21

Le président de la 405<sup>e</sup> section (Cahors), a l'honneur de rappeler que les adhésions et les versements sont reçus, à la Mairie, le premier dimanche de chaque mois, de 10 heures à midi.

Chaque sociétaire doit être muni de son livret individuel.

PARAZINES,

Président de la 405<sup>e</sup> section des Prévoyants de l'Avenir.

**Conférence socialiste**

C'est lundi 5 avril, et non samedi qu'aura lieu, au théâtre de Cahors, la conférence de la citoyenne Paule Minck, rédacteur à la *Petite République*, sur : Cléricisme et socialisme.

**Porte-monnaie perdu**

Mardi dernier, entre 7 et 8 heures du soir, M. Bonhomme, sergent-major au 7<sup>e</sup> d'infanterie, a perdu un porte-monnaie contenant une somme assez importante.

Prière à la personne qui aurait trouvé ce porte-monnaie, de le porter au bureau de police.

**Séance d'hypnotisme**

Ce soir, à 8 heures, séance offerte aux familles par M. Dorsay et Mme Germaine de Cours, son merveilleux sujet.

Au programme : Expériences inédites de transmission de la pensée à distance, par Mme de Cours. Hypnotisme, par le professeur Dorsay. Intermède de prestidigitation.

Nous engageons nos aimables lectrices et lecteurs à aller au Grand Café de la Comédie passer une bonne soirée de famille.

**Strenquels**

Ces jours derniers, un vol de douze chénes a été commis au préjudice de M. Dunoyer, de Segonzac, propriétaire dans cette commune. Les auteurs de ce vol sont inconnus.

**Les Jockey-Club** Hors-d'œuvre exquis

et les autres conserves de la maison  
**Arsène Saupiquet de Nantes**  
se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 27 mars au 3 avril 1897

**Naissances**

Donadille, Charles, rue Fondue-Haute, 40.  
Andrieu, Marie, rue Jean de Vayrac, 10.  
Bouffé, Marie, rue Nationale, 54.

**Décès**

Broussignac, Guillaumette, veuve Castex, 78 ans, rue Feydel, 2.

Saligné, Jean, maître-plâtrier, 74 ans, rue des Cadourques, 8.

Courbebaisse, Jean, 28 ans, Cours de la Chartreuse.

Druilles, Denis, commis des Postes et Télégraphes, 34 ans, rue St-Barthélemy, 4.

Subirana, Joseph, marchand, 65 ans, place des Petites-Boucheries.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 1<sup>er</sup> et 4<sup>er</sup> Avril 1897

De 4 à 5 heures

Poisson d'avril, allégo	Desailly.
Uns Journée à Vienne, ouvert.	Suppé.
A Rêverie	Schumann.
B Loin du Bal,	Gillet.
Les noces de Figaro, Fantaisie	Mozart.
Bella, mazurka.	Waldteufel.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

A l'instar de certains de ses confrères anglais l'imprésario Labruyère, qui vient donner à notre théâtre, le mercredi 7 avril,

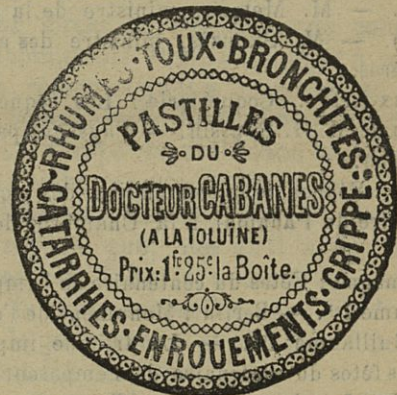
**La Mendiante de St-Sulpice**

vient de décider que tout spectateur non satisfait de l'interprétation, n'aura qu'à se présenter au contrôle après le premier acte pour qu'il lui soit, sur sa demande, restitué le prix intégral de sa place.

Combien de tournées, qui n'ont d'artistique que le nom, ne pourraient en faire autant!

**Vélocipédie**

Toujours la première, la marque Clément. Huret, le fameux coureur, vient d'être battu sur 100 kil., par le jeune champion qui, décidément, est imbattable avec sa « Clément ».



*Out, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.*

Dépot Ph<sup>o</sup> DERBECCO, 24, Rue de Charonne, Paris  
ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

**PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE**

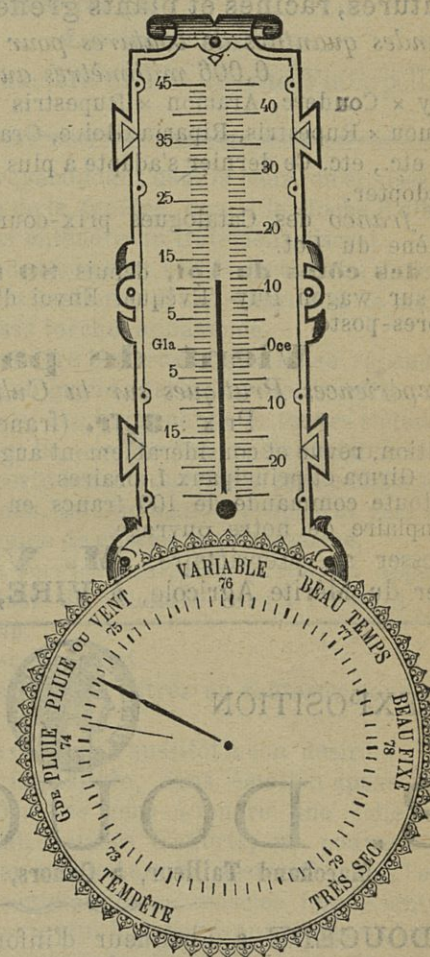
Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte  
Breveté S. G. D. G.  
**Enclume de Famille**

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.  
Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.  
Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints  
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.



**Baro-Thermomètre**

Température minima du jour : 4.8  
Id. maxima de la veille : 10.7  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 31.



**Bibliographie**

**LE MONDE ILLUSTRÉ.** Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro du 3 Avril 1897.

Crète : Les cercueils des victimes de l'explosion du cuirassé russe emmenés du navire au cimetière. — Le « Sissoy-Veliki » — Type d'insurgé crétois.

Turquie : Constantinople : L'escadre turque quittant la Corne d'Or.

Portraits (Nécrologie) : Le peintre Edmond Yon.

Départements : Arrivée à Châtelleraut de la cloche offerte à la ville par S. M. l'Empereur de Russie.

Portraits : M. Le Poittevin, juge d'instruction. — M. Naquet, député. — M. H. Maret, député. — M. Motaxa, ministre de la guerre (Grèce). — M. Skouzès, ministre des affaires étrangères.

Beaux-Arts : Coquetterie : Les coquelicots, tableau de M. G. Roussin. — Paysage, par Edmond Yon.

Paris : Séance de la commission des poursuites (affaire du Panama), à la Chambre des députés.

Allemagne : Fêtes du centenaire de l'empereur Guillaume I<sup>er</sup>. — Berlin : Monument de l'empereur Guillaume I<sup>er</sup>. — La tribune impériale pour les fêtes du centenaire de l'empereur Guillaume I<sup>er</sup>. La délégation des officiers russes. — Le cortège historique défilant sur les Tilleuls.

Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Semaine scientifique, par H. Servet de Bonnières. — Les fêtes du centenaire de l'empereur Guillaume I<sup>er</sup> à Berlin, par X. — La commission des poursuites à la Chambre des députés, par Noël Nozeroy. — Beaux-Arts, par O. Merson. — Sport, par Archiduc. — Le ver dans les fruits, nouvelle, par Edmond Prat.

Explication des gravures, Revue Comique, Récréations de la famille, Echecs, Rébus, Caricature à l'Etranger, Bibliographie, etc. — Le numéro : 50 centimes.

En supplément : L'Épingle noire, roman de G. Lenôtre, illustrations de Parys.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 1270<sup>e</sup> livraison (3 Avril 1897).

Le roi du timbre-poste, par G. de Beauregard et H. de Gorsse. — La France au Soudan : Le Mossi, par Louis Rousselot. — Un beau jour sans lendemain. — Le Donjon de Kergoat, par le commandant Stany. — Les timbres-poste : Italie, par Lucien d'Elne.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**TOUR DU MONDE.** — Nouveau Journal des voyages et des voyageurs — Sommaire du N<sup>o</sup> 14. (3 Avril 1897).

1<sup>o</sup> Quinze mois à l'île de Chypre, Larnaka, Famagouste, par M. Emile Deschamps.

2<sup>o</sup> A travers le monde : En Rhodésie (Chaterland), par M. Albert Bordeaux.

3<sup>o</sup> Excursions : Souvenirs de Thessalie.

4<sup>o</sup> Missions archéologiques : Fouilles au Honduras.

5<sup>o</sup> Livres et cartes.

6<sup>o</sup> Conseils aux voyageurs : Comment on voyage en Asie Centrale, par G. Capus.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

**Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE** au capital de 700.000 francs

Siège social : rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND  
16 PAGES IN-4<sup>e</sup>

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1<sup>o</sup> Quatre pages de plus. 2<sup>o</sup> Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3<sup>o</sup> Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2.000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. L. Hébert, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

**AVIS**

*Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.*

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

*Excursions aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.*

4<sup>o</sup> Itinéraire  
1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>o</sup> Itinéraire  
1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

*Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.*

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **25 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

**Voyages dans les Pyrénées**

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire  
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire  
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (viâ Montauban-Cahors-Limoges, ou viâ Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> itinéraire  
Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : **30 jours**. Prix des billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe, 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

*Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.*

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn.**

Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

**Vignes Américaines**

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT  
**PAR MILLIONS** de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés  
*Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long*  
*0,006 millimètres au petit bout.*

Gamay × Coudere, Aramon × Rupestris Ganzin, Mourvèdre × Rupestris, Bourisquou × Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

**Vins des côtes du Lot**, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

**Vient de paraître :**  
*Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.*

Prix : **3 fr.** (franco poste).

5<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à **VIRE**, par Puy-l'Évêque (Lot).

**IMPUISSANCE** Pilules Action rapide et inoffensive, 3 fr. **Vantroyen**, pharmacien à LILLE, 37, rue Hôpital St-Roch. Envoi discret.

**UNE ANCIENNE** et importante maison de vins et spiritueux de Bordeaux, demande un représentant actif et sérieux, fortes remises. Ecrire Pierre de Marchegney, Quai de Bourgogne, 24, à Bordeaux.

**RHUMES-BRONCHITES**  
**L**e Sirop phéniqué de Vial combat les microbes ou germes de maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les *Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements, Influenza*. La Pâte phéniquée de Vial possède les mêmes propriétés.  
Dépôt : dans toutes les Pharmacies.

Pour le prix de **Fr. 7 25** contre remboursement, vous recevez un superbe Accordéon à Concert avec ses nouveaux claviers avec pitons de spirales, qui ont été brevetés en tous les pays. Je garantis, qu'ils ne seront jamais perdus ou rompus, et chaque acheteur n'a jamais de changer ou des frais de réparation. Cet instrument à 10 touches, 40 voix larges, 2 basses, 2 registres, clavier découvert en nickel, bordé baguette en même métal, une fine garniture complète, 2 soufflets doubles et très-fort, 2 fermetoirs, éclisses du soufflet assortis et avec coins nickel, 35 cm. grand. Méthode pour apprendre jouer par soi-même et emballage gratis. Port: Fr. 1,25, Henri Suhr, à Neuenrade, Allemagne.

Le propriétaire-gérant : **LATON**

**GRATIS**  
Pour vulgariser ses **Magnifiques Portraits** AU CRAYON-FUSAIN  
La SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de PORTRAITS (le plus grand établissement en France de reproductions artistiques) fera à tous ceux qui enverront une photographie, un agrandissement grandeur naturelle fini au crayon-fusain d'une valeur réelle de 75 francs, **absolument gratis**; pourvu que cette annonce soit détachée et retournée avec la photographie d'ici 20 jours à partir de cette date du journal, à **M. TAQUERIE**, directeur de la Société Artistique de Portraits en son hôtel particulier, 9, Rue de Saint-Petersbourg, Paris. — La photographie vous sera retournée intacte avec le grand portrait.  
Ecrire votre nom et adresse au dos de votre photographie.

LIBRAIRIE GIRMA, A CAHORS  
**NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ**  
Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES  
**Illustration.** — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.  
**Mode de publication.** — Le *Larousse illustré* en 6 volumes sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque semaine à partir du 1<sup>er</sup> avril.  
Souscription à forfait 150 francs.  
Prix de faveur jusqu'au 31 mars. 140 francs.  
Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.

**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**  
A pompe directe et air comprimé  
1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
**28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE**  
**F. DEPEYRE**, Inventeur-fabricant  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION CAHORS 1881  
**B. DOUCÈDE**  
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

**M. DOUCÈDE** a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.  
Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.  
**M. DOUCÈDE** envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.